

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Octobre 2010

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton

Excusée : Mme Dupuy

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie-Christine BONDON

Procès-verbal de la réunion du 7 Septembre 2010 : adopté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ALAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide :
- de verser une subvention exceptionnelle de 650 € à l'ALAC.
Cette somme est inscrite au c/6574 du Budget Primitif 2010.

PLAN LOCAL d'URBANISME - Choix du bureau d'étude

Dans sa séance du 6 Juillet 2010, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Après consultation et examen des 2 offres reçues, il vous est proposé de retenir le bureau d'étude Métaphore de Bordeaux pour un montant de 28 000.00 € HT soit 33 488.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
- retient le bureau d'étude Métaphore de Bordeaux pour un montant de 28 000.00 € HT soit 33 488.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à cette affaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT (S.I.E.A.) d'Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans - Modification des statuts

Afin de permettre une meilleure organisation des Conseils Syndicaux, le président du SIEA souhaite qu'un délégué suppléant soit désigné dans chaque Commune membre afin de remplacer, en cas d'empêchement, l'un ou l'autre des délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la modification de l'article 4 des statuts telle que prévue dans le projet,
- élit, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, M. Michel PICONTO, en qualité de délégué suppléant.

VRD - Chemin de la Réserve

Monsieur le Maire informe de la nécessité des travaux à faire (électricité, eau/assainissement, téléphone) pour un montant total approximatif de 25 500 € TTC majoré des travaux de génie civil nécessaires pour France Telecom. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Participation de M. Despax (PUP) : 21 850 € TTC (sans travaux de génie civil pour France Telecom)

Prise en charge par la Commune : 3 650 € TTC majorée des travaux de génie civil nécessaires pour France Telecom.

MODIFICATION de l'ECLAIRAGE

- du stade pour 3 303.11 € TTC. Le Conseil Municipal est d'accord pour ces travaux.
- du Hangar Port-Aubin pour 1 772.17 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.